



well4africa.eu

**LES CRITERS ET DIRECTIVES
D'APPLICATION DU PROJET**

LES CRITERS ET DIRECTIVES D'APPLICATION DU PROJET

NOS CRITERES ET PRIORITES

1. Les candidatures aux projets soutenus par l'initiative sociale «Well4Africa», c'est-à-dire la réalisation de puits destinés à l'approvisionnement en eau potable et en eau fraîche doivent être remplies et envoyées par le Conseil national OFS du pays africain où le projet sera développé / réalisé. Une exception pourra être faite pour les membres de la famille franciscaine (Premier Ordre, TOR ou IFC/TOR) qui signent un protocole d'intention et qui s'engagent à coordonner le projet et à contribuer à l'initiative sociale «Well4Africa» à la mesure de leurs moyens. Les membres du Premier Ordre, du TOR ou de l'IFC/TOR ne peuvent envoyer une demande en leur nom que s'il n'existe pas de Fraternité nationale OFS constituée.
2. Le village où le puits doit être foré devrait de préférence avoir la présence d'une fraternite locale OFS ou de JeFra. Ses membres OFS et / ou JeFra doivent assumer la responsabilité du projet conjointement avec le Conseil national. Une exception pourra être faite si une mission du Premier Ordre, du TOR ou de l'IFC/TOR est présente en ce lieu.
3. Les supérieurs majeurs du premier ordre (OFM, OFMConv, OFMCap) ou du tiers ordre regulier doivent confirmer leur soutien au projet et permettre d'utiliser le transfert de fonds de la province ou du compte bancaire de la région. Le soutien doit être confirmé par écrit avec une lettre de approbation.
4. Des exceptions extraordinaires peuvent être faites pour les demandes des organisations juridiques basées sur le charisme et la spiritualité franciscaine qui signent un protocole d'accord et s'engagent à coordonner et à mettre en œuvre le projet et à contribuer selon leurs moyens. Ce type d'exceptions ne peut être fait qu'avec l'accord commun de l'autorité responsable de l'initiative sociale "Well4Africa" (équipe de coordination "Well4Africa", présidence du CIOFS et conseil national de l'OFS en Lituanie). L'organisation juridique peut être considérée comme un demandeur de subvention seulement si elle a une lettre écrite d'approbation du Premier Ordre ou des Supérieurs Majeurs du TOR et un accord de collaboration écrit avec le Conseil National de l'OFS (si présent). Dans ce cas, les fonds sont transférés directement sur le compte bancaire de l'organisation juridique requérante.
5. Un budget préventif détaillé prenant en compte tous les aspects du projet doit être envoyé en pièce jointe au formulaire de candidature. Si le montant demandé dépasse 10 000 euros, une contrepartie supplémentaire sera nécessaire. Dans ce cas, une description détaillée du projet doit être fournie, accompagnée des dessins, de la structure du système et d'une motivation écrite qui justifie les raisons de ce choix.

LES CRITERS ET DIRECTIVES D'APPLICATION DU PROJET

QUESTIONS A ETRE CONSIDEREES PAR LES CONSEILS NATIONAUX AVANT DE SE PRESENTER POUR "WELL4AFRICA"

1. Avons-nous une fraternité OFS locale particulière vivant dans l'une de nos régions et qui a grand besoin d'eau potable?
2. Sommes-nous sûrs qu'il existe une veine souterraine près de ce village?
3. Pouvons-nous, en tant que Conseil national OFS, assumer la responsabilité du projet depuis sa préparation jusqu'à sa mise en œuvre finale?
4. Pouvons-nous obtenir l'appui du supérieur de premier ordre ou du TOR pour ce projet?
5. Avons-nous une personne (ministre national, conseiller international ou trésorier national) qui parle anglais ou français et qui est disponible pour devenir le coordinateur du projet?
6. Quel genre de projet envisageons-nous? Un simple forage d'eau ou avons-nous besoin d'un système d'approvisionnement en eau plus sophistiqué et d'autres installations? Dans ce deuxième cas, avons-nous un ingénieur qui peut étudier un tel projet?
7. Où le puits va-t-il être foré? Qui est le propriétaire de la terre? Existe-t-il une paroisse locale ou un couvent franciscain où le puits pourrait fonctionner en toute sécurité?
8. Comment un puits sera-t-il entretenu et réparé? Les populations locales devront-elles payer pour utiliser de l'eau?

LES CRITERS ET DIRECTIVES D'APPLICATION DU PROJET

LES ETAPES POUR METTRE EN PLACE LE PROJET

ETAPE NUMERO 1:

Décrivez l'endroit où vous envisagez de forer un puits:

- Fournir une carte montrant le village et ses environs (un link sur Google Map est fortement recommandé, mais au cas où cet endroit ne serait pas trouvé, veuillez fournir une résolution de bonne qualité de la carte numérisée où la source d'eau la plus proche est également marquée).
- Décrivez le nombre de personnes vivant dans le village, en indiquant les franciscains séculiers et les membres de la JeFra (le cas échéant).
- Décrivez les conditions de vie dans cette région: quelle est la situation démographique et économique dans cette région? Quelles sont les principales sources de vie et un revenu mensuel moyen? À quelle distance se trouve la source d'eau la plus proche? Quelle est la qualité de cette eau (polluée, superficielle, non permanente)?
- Fournissez des photos et un clip vidéo de l'emplacement, montrant la source actuelle d'eau et les conditions de vie de la population. Dans la mesure du possible, fournissez quelques témoignages / discours de la population locale qui demande de l'eau.
- Spécifiez qui aura accès à l'eau et comment l'eau sera fournie (voir point suivant). Y aura-t-il une personne responsable toujours présente? Combien de personnes seront bénéficiaires du projet?
- Décrivez comment le forage va être entretenu et réparé en cas de défaillance après l'installation (les utilisateurs recevront-ils une contribution mensuelle ou l'eau sera-t-elle distribuée gratuitement, mais un fonds spécial pour la maintenance et la gestion sera collecté d'une autre manière? ? Dans ce cas, veuillez décrire de cette façon).
- Dans la mesure du possible, veuillez fournir un document confirmant que vous avez déjà effectué des inspections dans le lieu de forage du puits afin de confirmer la présence d'eau souterraine. Cette mesure de précaution vise à éviter les pertes d'argent si l'on découvre qu'après le forage, l'eau du puits n'est pas présente.

ETAPE NUMERO 2:

Fournissez un document écrit du Conseil national OFS, signé par tous ses membres, avec lequel vous vous engagez à mettre en œuvre le projet du début à la fin, en collaborant avec le Premier Ordre et avec les coordinateurs de l'initiative «Well4Africa».

Un coordinateur du projet (ministre national, conseiller international, vice-ministre national ou autre conseiller) représentant le conseil national de l'OFS doit être identifié dans le document. Il assurera la communication permanente avec l'équipe de coordination «Well4Africa» en délivrant les informations et les documentations nécessaires. Sa responsabilité au Conseil, son numéro de téléphone, son adresse électronique et son compte skype doivent également être spécifiés.

LES CRITERS ET DIRECTIVES D'APPLICATION DU PROJET

ÉTAPE NUMÉRO 3:

Demandez l'aide du Premier Ordre (OFM, OFMConv, OFMCap) ou du (TOR). Fournir une lettre officielle d'approbation (voir **annexe numéro 1**).

ÉTAPE NUMÉRO 4:

Fournissez l'accord écrit du propriétaire (évêque et curé de la paroisse ou tuteur d'un couvent) qu'il vous autorise à forer le puits (ou à mettre en œuvre un projet plus sophistiqué) sur son territoire (voir **annexe numéros 2.1 et 2.2**) sans aucune revendication (propriété / utilisation de l'eau, etc.). S'il n'y a ni paroisse ni couvent franciscain dans le village, d'autres options doivent être discutées avec l'équipe de coordination «Well4Africa».

ÉTAPE NUMÉRO 5:

Avoir au moins trois offres de trois entreprises de forage différentes. Ces offres doivent inclure la construction de puits et la formation des opérateurs, des services et la gestion des personnes. Les offres doivent également contenir un budget détaillé à la fois en monnaie locale et en euros. Fournissez ces trois offres à l'équipe de coordination «Well4Africa».

ETAPE NUMERO 6:

Les critères de choix de l'offre qui sera sélectionnée seront convenus avec l'équipe de coordination «Well4Africa», mais lorsque le contrat sera établi, l'entreprise de forage sélectionnée devra être fournie. Le contrat doit inclure les termes et conditions convenus comme suit:

- durée et délai des travaux;
- budget final et montant total;
- Modalités de paiement (les opérations financières doivent être effectuées par virement bancaire; les sommes doivent être payées selon des acomptes convenus: acompte de X% du montant total à la signature du contrat, XX% du montant total à la fin des travaux et le solde final. après une période d'évaluation à convenir entre les parties);
- des pénalités pour le retard pris dans les délais convenus pour l'achèvement des travaux;
- Période de garantie et conditions de maintenance du forage.

ÉTAPE NUMÉRO 7:

Lorsque l'ébauche du contrat est approuvée par l'équipe de coordination «Well4Africa», le ministre national et le coordinateur du projet OFS signeront le contrat avec le ministre provincial ou le custode de premier ordre ou le TOR qui a signé la lettre d'approbation du projet.

Ensuite, les coordinateurs de «Well4Africa» veilleront à transférer le montant de l'acompte convenu sur le compte bancaire des Frères selon les conditions stipulées dans le contrat.

LES CRITERS ET DIRECTIVES D'APPLICATION DU PROJET

ÉTAPE NUMÉRO 8:

Le responsable local du projet doit fournir une copie des factures et des reçus de paiement de la part de la société exécutant les travaux ainsi que de la banque où les taux de change appliqués sont clairement indiqués. Il / elle enverra des informations sur l'avancement du projet à l'équipe de coordination «Well4Africa» et fournira également des photos et des vidéos prises sur le terrain.

REMARQUE:

Les 3 premières étapes doivent être effectuées pour postuler à «Well4Africa». L'application comprend la description du projet (besoin, localité, taille du projet - puits simple ou système d'alimentation en eau, etc.), l'engagement du Conseil national de l'OFS et la lettre d'approbation du Premier Ordre ou du TOR.

Si l'autorité responsable de l'initiative sociale «Well4Africa» approuve votre demande, les préparatifs se poursuivent en fournissant les autres documents nécessaires, spécifiés dans les étapes ultérieures des directives. Les coordinateurs de «Well4Africa» sont disposés à vous donner toutes les consultations nécessaires et à vous aider durant le processus.

L'équipe de coordination «Well4Africa» se réserve le droit de demander des documents ou matériels supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre appropriée et transparente du projet concerné.

CONTACTS DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION «WELL4AFRICA»

Les candidatures à l'initiative sociale «Well4Africa» sont acceptées toute l'année par email: well4africa@gmail.com

Les coordinateurs de l'initiative sociale "Well4Africa":

Conseiller international de l'OFS en Lituanie
Virginija Mickute OFS – ofs.lietuvoje@gmail.com

Conseiller de la présidence du CIOFS
Attilio Galimberti OFS – attilio.galimberti@gmail.com

Pour plus d'informations concernant les projets en cours: well4africa.eu

Un papier à en-tête d'une province ou d'un centre de détention

Annexe 1



Numéro du document
Date, lieu

A l'autorité responsable de l'initiative sociale "Well4Africa" Conseil national de l'Ordre Franciscain Séculier en Lituanie

Par cette lettre, je confirme que [nom d'une province ou d'un centre de détention] soutient le projet de "Well4Africa" [décrire les détails] qui est censé être mis en œuvre à [préciser le lieu et la région exacts]. Je témoigne que cette région a un grand besoin d'eau potable et souffre de la pauvreté.

Le projet est sous la responsabilité du Conseil national de l'OFS de [écrire le pays]. Notre [province ou centre de détention] s'engage à suivre le processus et vous permet d'utiliser son compte bancaire pour les transferts et les paiements à l'entreprise qui sera sélectionnée pour la mise en œuvre du projet.

Je confirme également que notre [province ou centre de détention] est disponible pour contresigner le contrat en tant que fiduciaire et, une fois qu'un contrat est signé et que le montant nécessaire pour le projet est transféré, je m'engage à utiliser l'argent uniquement pour le projet "Well4Africa" et à payer la société de forage selon les termes du contrat.

[Les conditions du compte bancaire de la province doivent être fournies ici]

Nom et prénom du ministre provincial ou du Custode

Signature et cachet de la province (détention)

Tête de lettre d'un diocese

Annexe 2.1

Numéro du document
Date, lieu



Je soussigné(e)

Nom

Nom de famille

Évêque du diocèse de [écrire un titre] dont la paroisse de [écrire un titre] fait partie

Je donne mon accord

que le curé de la paroisse qui possède le terrain où, grâce au soutien de l'initiative sociale "Well4Africa", coordonnée par le Conseil national de l'Ordre franciscain séculier de Lituanie, un puits d'eau en faveur des habitants du village de [écrire le nom] sera foré et construit, donne son accord, au nom de la communauté paroissiale, afin que sur ce terrain, situé à [préciser un lieu], un tel puits puisse être foré et que les personnes qui s'y rendront soit pour la collecte de l'eau, soit pour son entretien et son service puissent y avoir accès gratuitement et que la communauté paroissiale ne demande jamais de contribution pour ce permis.

Mon accord confirme que cet accord ne sera pas annulé ou renégocié, même si le curé qui l'ait signé change.

Cette concession durera jusqu'à ce que le puits fournisse de l'eau aux villageois.

Dans la foi,
Signature de l'évêque

Signature du curé de la paroisse

Signature du membre du Conseil national de l'OFS
responsable du projet

Signature du chef de village local

Cachet du diocèse

A letterhead of a province or custody

Annexe 2.2

Numéro du document
Date, lieu



Je soussigné(e)

Nom

Nom de famille

Ministre provincial/ Custode de [écrire le nom de la province ou du centre de détention]

Sur le nom de la province/la garde de [écrire le nom] qui possède le terrain où, grâce au soutien de l'initiative sociale "Well4Africa" coordonnée par le Conseil national de l'Ordre franciscain séculier de Lituanie, un puits d'eau en faveur des habitants du village de [écrire le nom] sera foré et construit,

je donne mon accord

que sur cette terre, située à [préciser l'endroit], un tel puits soit foré et que les personnes qui s'y rendront pour la collecte de l'eau mais aussi pour son entretien et son service puissent y avoir librement accès et que la province/la garde ne demande jamais de contribution pour ce permis.

Cette concession durera jusqu'à ce que le puits fournisse de l'eau aux villageois.

Dans la foi,

Signature du ministre provincial/ Custode

Signature du membre du Conseil national de l'OFS
responsable du projet

Signature du chef de village local

Cachet de la province (garde)